



SIMCOE COUNTY DSB RÉCOLTE LES HONNEURS EN 2007

Passant de l'argent à l'or, Simcoe County DSB rafle les honneurs cette année après avoir obtenu la deuxième place il y a deux ans. Deux conseils scolaires de la capitale nationale sont également récompensés cette année, soit Ottawa-Carleton et Ottawa Catholic. Tout comme la Lakefield College School, ils continuent de faire des pas de géant en matière de déclaration des données de retraite.

« **S**uper! Nous sommes ravis, parce que nous y avons mis beaucoup d'efforts, fut la réaction de Joanne Gemus, directrice de la paie et des avantages sociaux, lorsque nous lui avons annoncé la bonne nouvelle. Nous sommes heureux que le travail de notre personnel soit reconnu et apprécié. »

Shelley Dahmer, coordonnatrice de la paie à Simcoe, a annoncé la bonne nouvelle à Joanne. « C'est grâce à Shelley que nous méritons cet honneur. Elle met toujours temps et efforts dans chaque aspect de la déclaration des données de retraite. Nous la taquinons sans cesse à propos de son côté pointilleux. »



Une réalisation d'équipe (de g. à d.) : Linda Winchester, Roger Kennedy, Shelley Dahmer, Rick Swiscoski et Joanne Gemus.

EXCELLENCE À SIMCOE COUNTY

- ✓ **1 JOUR**, soit le temps de résolution moyen des demandes prioritaires
- ✓ **97 %** des données des employés, exactes – nous traitons la plupart des demandes sans délai

FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE

Shelley s'occupe des activités quotidiennes de déclaration.

Bien que Shelley accueille avec joie le compliment de Joanne, elle s'empresse de souligner que cette réussite revient à leur belle équipe.

Suite à la page 2

DANS CE NUMÉRO

Trois mentions honorifiques en 2007, page 3

Envoi de données par TIM : quoi et comment, page 4

Renseignements importants pour les employeurs désignés, page 7

EXCELLENCE EN 2007

Suite de la page 1

« Nous n'avons pas désigné de responsable des relations avec le RREO; chacun fait sa part, explique Shelley. Je suis peut-être celle qui traite le plus souvent avec le RREO, mais Linda, Rick et Roger jouent également un rôle important. »

Linda Winchester, Rick Swiscoski et Roger Kennedy sont commis à la paie à Simcoe. Linda et Rick s'occupent surtout des enseignants suppléants ou occasionnels. Roger est responsable des enseignants contractuels et du personnel administratif. Ils sont très proactifs, notamment pour la comptabilisation minutieuse des jours de réemploi.

« Linda et Rick comptabilisent manuellement les jours travaillés de tous les enseignants retraités à notre service, explique Joanne. Nous avons créé une feuille de calcul, que nous vérifions régulièrement, de sorte que nous savons quand ils atteignent la limite de réemploi et commençons dès lors à prélever des cotisations. »

Joanne admet que leur système de suivi a connu quelques difficultés, mais aucune n'est restée irrésolue.

« Un de nos anciens chefs d'équipe au RREO nous a fait remarquer un jour que Linda et Rick soulevaient des questions sur le réemploi auxquelles le RREO n'avait jamais songé », s'exclame fièrement Joanne.

« Nous essayons d'en faire le plus possible par nous-mêmes dans TIM, mais nous n'hésitons pas à téléphoner au besoin. On économise ainsi temps et argent et on s'assure de faire les choses comme il se doit. »

Shelley Dahmer, coordonnatrice de la paie

SECRETS DU SUCCÈS

Shelley attribue la réussite de Simcoe à l'utilisation régulière de TIM et aux excellentes relations avec l'équipe du RREO.

« Nous avons travaillé avec plusieurs équipes différentes ces dernières années. Elles nous ont beaucoup aidés et guidés dans toutes les situations », indique Shelley.

« Nous essayons d'en faire le plus possible par nous-mêmes dans TIM, mais nous n'hésitons pas à téléphoner au besoin. On économise ainsi temps et argent et on s'assure de faire les choses comme il se doit », ajoute-t-elle.

Daniel Newman, le chef actuel de l'équipe du RREO de Simcoe, est très heureux d'apporter son concours.

« C'est un plaisir pour toute notre équipe de traiter avec les employés de Simcoe, avec qui nous entretenons d'excellentes relations. Leur sens des responsabilités et leur souci du travail bien fait sont imbattables », indique Dan.

Joanne et Shelley sont toutes deux enthousiasmées par les grands progrès de TIM au fil des ans. « C'est tellement plus rapide de transmettre les données par voie électronique, affirme Joanne. Notre service de paie est toujours à la recherche de nouveaux projets et nous constatons avec plaisir que le RREO fait de même. »

« Par le passé, nous devions traiter un tas de paperasse pour concilier les comptes, ajoute Shelley. Maintenant, nous y travaillons tout au long de l'année, petit à petit, ce qui facilite les choses. »

Le mot de la fin de Shelley : « TIM est en constante évolution, et nous en sommes heureux. »

« J'avais horreur de la liste télécopiée chaque semaine, et j'adore la nouvelle fenêtre de communication. Le système facilite beaucoup le suivi de la correspondance et élimine les répétitions, c'est très utile, puisque nous sommes plusieurs à nous occuper de la déclaration. »



Simcoe County
District School Board

DERNIERS COMMENTAIRES

Joanne et Shelley sont toutes deux relativement novices dans la déclaration de données de retraite – Joanne est à Simcoe depuis seulement trois ans, et Shelley, quatre.

Depuis qu'il a reçu une mention honorifique il y a deux ans, le conseil de Simcoe est rapidement devenu un modèle de pratiques exemplaires. Le secret : ses employés n'hésitent jamais à poser des questions.

« Nous devons être conscients que nous avons tous le même objectif, résume Joanne. Nous voulons offrir le meilleur service aux employés, c'est pourquoi il ne faut pas avoir peur de téléphoner au RREO pour demander de l'aide. D'excellentes ressources y sont à notre disposition, et il faut en profiter. »

Toutes nos félicitations à Joanne, Shelley, Linda, Rick et Roger! ■

TROIS AUTRES LAURÉATS...

THAMES VALLEY DSB (LONDON)

YORK REGION DSB (AURORA)

HAMILTON-WENTWORTH DSB

TABLEAU D'HONNEUR

Nous tenons également à souligner le travail des trois employeurs ci-dessous en 2007. Il s'agit d'une première nomination pour les deux conseils de Nepean, dans la région d'Ottawa.

OTTAWA CATHOLIC DSB

Une mention honorifique est attribuée au conseil scolaire Ottawa Catholic en 2007 pour l'exactitude des données déclarées et l'utilisation de TIM.

Marija Sunara salue le travail de Ginette Watson, administratrice du régime et personne-ressource principale du conseil. « Ginette est très minutieuse et a le souci du travail bien fait. » Marija, analyste des SIE, a travaillé en étroite collaboration avec Ginette au cours des six dernières années.

« Ginette ne demande pas seulement des réponses, elle veut des explications, ajoute Marija. Lorsqu'elle pose des questions, elle nous fournit les renseignements dont nous avons besoin pour comprendre ce qu'elle fait de son côté. »

L'équipe des SIE souligne que Ginette a apporté une précieuse contribution lors des ateliers destinés aux employeurs et qu'elle fait toujours des suggestions pour améliorer TIM.

Félicitations à Ginette et à ses collègues d'Ottawa Catholic!

STATISTIQUE

- ✓ **97 %** des données sur les employés ont pu servir au calcul des prestations sans vérification

LAKEFIELD COLLEGE SCHOOL

La Lakefield College School reçoit une mention honorifique pour la deuxième année consécutive.

Nichée dans la région pittoresque de Kawartha Lakes, au nord de Peterborough, cette école privée désignée continue de briller par ses pratiques exemplaires en matière de déclaration Web.

« Carol ne s'est pas contentée d'adopter la déclaration Web il y a trois ans; elle a rapidement intégré les pratiques exemplaires recommandées et elle est notre collaboratrice la plus assidue pour les déclarations mensuelles », commente Susan Reynolds, une analyste des SIE qui travaille avec Carol Jorgensen, administratrice de la paie.

Par exemple, Carol met à jour de façon proactive les taux de rémunération des employés et nous transmet l'information bien avant l'année scolaire suivante – nous n'avons jamais à les lui demander.

Encore une fois, félicitations Carol – continuez votre beau travail!

STATISTIQUE

- ✓ **Tous les mois**, vérification de la concordance entre les cotisations et les relevés de paie et transmission des données sur les nouveaux employés

OTTAWA-CARLETON DSB

L'un des principaux éléments que nous évaluons durant l'année est le délai de réponse aux demandes de renseignements prioritaires. Le conseil Ottawa-Carleton s'est vraiment distingué en 2007!

Jan Duckworth, directrice du service de la paie, collabore avec le RREO depuis plus de 20 ans, sur un total de 30 années au service du conseil.

« Un peu réticente au début, Jan a travaillé d'arrache-pied l'année dernière pour maîtriser l'espace de travail virtuel dans TIM et est ravie qu'on ait remarqué ses efforts », affirme Geri Jansen, l'analyste principale des SIE qui travaille avec Jan.

Quelques aspects de la déclaration demeurent difficiles, mais Jan a amélioré le délai de réponse de plus de deux jours.

« Elle a pour objectif de traiter les demandes prioritaires le jour même, ajoute Geri. Elle a réussi haut la main l'an dernier. »

STATISTIQUE

- ✓ **1 JOUR**, soit le temps de résolution moyen des demandes prioritaires

ENVOI DE DONNÉES PAR TIM – QUOI ET COMMENT

Depuis trois mois, vous pouvez échanger avec nous des renseignements sur les employés et faire le suivi de votre correspondance par un guichet unique dans TIM. Nous avons collaboré de près avec plusieurs d'entre vous pour vous donner une vision globale des tâches que permet l'espace de travail virtuel.

Voici une foire aux questions, des conseils et des exemples à propos des fonctionnalités de TIM.

FAQ

Q. J'ai envoyé les données d'un employé. Pourquoi ne m'avez-vous pas répondu?

R. Nous tenons pour acquis que vous n'avez pas besoin de réponse, à moins d'avis contraire de votre part.

Q. Je dois vous faire part d'une mise à jour qui s'applique à plusieurs employés. Puis-je envoyer les données pour le groupe?

R. Non. La correspondance ne doit servir qu'aux questions sur un seul employé. Communiquez avec nous en cas de modifications globales.

CONSEILS

- Ne fournissez pas de données que vous pouvez transmettre par d'autres fonctions de TIM (résolution de problèmes, consignation d'événements, détails relatifs aux versements, etc.).
- Évitez les répétitions – lorsque vous soumettez des données sur un événement, ne les répétez pas dans la boîte de messages.
- Lorsque vous répondez, évitez les commentaires que les enseignants ne devraient pas voir.
- Pour les demandes concernant plus d'une année, ne soumettez qu'une demande, et non une par année. ■

	SITUATION	DÉTAILS	TRANSMISSION
EMPLOYÉ – APERÇU RAPIDE	Services manquants	Service de la période Y2 2005 : ajouter 25 \$, enseignant désigné	À la section Aperçu rapide de la page de l'employé, modifier les services dans une année qui n'a pas fait l'objet d'une conciliation
	Qualifications	Participant membre de l'Ordre depuis le 30 sept. 2007	À la section Aperçu rapide de la page de l'employé, supprimer les services à titre d'employé non qualifié
ESPACE DE TRAVAIL	Réduction de salaire	Assurance salaire du 3 au 21 mai 2007	Soumettre « Il y a une raison, mais elle n'apparaît pas sur la liste. »
	Dernière paie	Départ en congé – dernière paie le 27 avril	Soumettre « Aligner le salaire en cours d'année »
EMPLOYÉ – COMMUNICATION	Congé	Congé du 1 ^{er} sept. 2006 au 30 juin 2007	Mettre à jour le dossier et nous aviser (c.-à-d., consigner un événement)
	Cotisations durant la retraite	21 ^e jour de réemploi le 13 février 2008	Transmettre ou demander des renseignements sur cet employé
	PRLD	PRLD prolongée au-delà du 29 déc. 2007; réactiver la période de PRLD	Mettre à jour le dossier et nous aviser (c.-à-d., consigner un événement et envoyer un message contenant les nouvelles données)
	96 ^e jour de réemploi	Données sur le 96 ^e jour de réemploi déjà envoyées. Nous constatons que le retraité n'a pas été payé du 18 au 28 avril 2006, ce qui a une incidence sur la date du 96 ^e jour. Modifier la date du 96 ^e jour pour le 3 mai 2006.	Transmettre ou demander des renseignements sur cet employé

Section de TIM →

Employé –
Aperçu rapide

Espace
de travail

Employé –
Communication

INSCRIPTIONS À iACCÈS WEB : EN HAUSSE

Grâce à trois volontaires, 2 500 participants de plus profitent des fonctionnalités d'iAccès Web.

En 2007, nous avons demandé à plusieurs employeurs de participer à un projet pilote visant à promouvoir l'utilisation d'iAccès Web, notre site sécurisé réservé aux participants.

L'objectif : évaluer la possibilité d'accroître le nombre d'utilisateurs par l'intermédiaire des employeurs.

Trois conseils scolaires ont accepté de participer. Ils ont choisi des méthodes différentes pour promouvoir le site auprès de leurs employés et ont tenu le compte des nouvelles inscriptions.

PEEL DSB (+ 1 394)

Donalda Johnson, superviseure du service de la paie, a opté pour des courriels ciblés à trois groupes d'employés : en début, en milieu et en fin de carrière. Nous avons élaboré trois messages uniques pour Donalda, qui en a coordonné la distribution avec le service des RH de Peel.

DUFFERIN-PEEL DSB (+ 745)

Fred Gardiner, directeur de la paie et des avantages sociaux, et Denise Jones, spécialiste des rentes, ont dirigé cette initiative à Dufferin-Peel. Ils ont eux aussi envoyé des courriels ciblés à leurs



Fred et Denise, de Dufferin-Peel, acceptent nos remerciements.

employés en septembre dernier, les encourageant à s'inscrire à iAccès Web (trois mêmes groupes qu'à Peel).

De plus, chaque année, le conseil de Dufferin-Peel organise des séminaires pour les nouveaux enseignants.

Denise a demandé aux animateurs de présenter iAccès Web et d'encourager les nouveaux enseignants à s'y inscrire. L'une des chefs d'équipe, Julie Ryan, a apporté son soutien lors d'un séminaire.

DES EMPLOYÉS CYBERFUTÉS

À Peel et Dufferin-Peel, de façon générale, les employés sont très cyberfutés. Les deux conseils font régulièrement la promotion des services en ligne, ce qui a contribué à leur réussite.

CONSEIL DE NIAGARA (+ 362)

Patti Nickel, superviseure du service de la paie, et Heather Bove, directrice de la dotation, ont choisi une tactique différente. Au début de chaque année scolaire, elles organisent un séminaire pour les nouveaux enseignants et les enseignants occasionnels. Nous avons élaboré pour elles un diaporama et leur avons fourni des formulaires d'inscription à iAccès Web.

Patti et Heather ont demandé aux enseignants de remplir les formulaires sur place et nous les ont retournés. Elles ont ainsi

PARTICIPANTS INSCRITS...

2007 - 117 100

2006 - 91 600

2005 - 67 100



LES PARTICIPANTS PEUVENT METTRE À JOUR LEURS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, VOIR LEUR RENTE ACTUELLE, RACHETER DES SERVICES ET PRÉSENTER LEUR DEMANDE DE RENTE EN LIGNE.

appris que plusieurs nouveaux enseignants présents au séminaire de juillet s'étaient inscrits lorsqu'ils étaient suppléants, avant d'obtenir un poste permanent.

Grâce au soutien continu d'employeurs comme les conseils scolaires Peel, Dufferin-Peel et Niagara, nos participants peuvent profiter de tous les services que nous leur offrons.

LA SUITE

Cette année, nous ciblons les enseignants en début de carrière. Nous prévoyons solliciter le concours de votre service des RH pour intégrer le formulaire d'inscription à iAccès Web dans la trousse d'orientation destinée aux nouveaux enseignants.

Pour toute suggestion, adressez-vous à Lorie Bissonette, directrice, Service des données et des déclarations des employeurs.

DEMANDE DE RENTE DES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS



Abordons maintenant un sujet chaud susceptible d'avoir une incidence sur la capacité de vos employés à prendre leur retraite en juin.

Certains enseignants sont payés en vertu d'un contrat de services (tiers ou personnel indépendant). Ils doivent connaître les règles suivantes pour bien planifier leur retraite.

CESSATION D'EMPLOI

Toute entente de réemploi conclue avant la retraite peut empêcher le participant de toucher sa rente.

Les enseignants qualifiés engagés par l'entremise d'un tiers sont assujettis aux dispositions du régime, quel que soit leur lieu de travail. Par conséquent, ils doivent se conformer aux mêmes règles de cessation d'emploi que ceux qui travaillent dans les écoles et les organismes désignés.

En effet, pour qu'un participant puisse toucher sa rente, son emploi doit véritablement prendre fin – cette règle s'applique à tous les employés, peu importe leur entente de travail.

Si le participant conclut une entente de réemploi avant de démissionner ou de présenter sa demande de rente au RREO, la cessation d'emploi véritable n'a pas lieu. Dans ce cas, le participant n'a pas encore droit à sa rente.

RÉEMPLOI

L'enseignement par toute personne retraitée dûment qualifiée est considéré comme un emploi ouvrant droit à pension en vertu du régime, qu'elle soit au service de votre organisme, d'un tiers ou embauchée en vertu d'un contrat de services individuel.

La tâche visée peut être le tutorat, la direction d'une école, la consultation, etc. Les retraités qui occupent de telles fonctions doivent donc se conformer aux dispositions et aux restrictions prévues pour le réemploi.

QUESTION SOUVENT POSÉE PAR LES EMPLOYEURS

Q Si j'embauche une conseillère indépendante spécialisée dans les questions d'accommodement par l'intermédiaire d'une agence, est-elle assujettie aux restrictions de réemploi?

R Non. Les consultants qui s'acquittent uniquement de fonctions administratives, s'ils sont indépendants ou embauchés par l'intermédiaire d'une agence, ne sont pas assujettis aux dispositions du régime.

Dans le cas présent, le nombre de jours travaillés par la consultante n'a pas d'incidence sur sa rente.

DÉMISSION VALIDE

La démission doit être valide avant que des prestations de retraite soient versées, et que la demande de réemploi soit étudiée.

- Elle doit être approuvée sans condition par le conseil d'administration de votre organisme.
- Vous avez versé au participant l'indemnité de départ à laquelle il a droit ou pris des dispositions à cette fin.
- L'employé ne bénéficie plus des avantages sociaux liés à son ancien poste.
- Toutes les conséquences de la cessation d'emploi ont été prises en compte.
- Le participant n'a conclu aucune entente de retour au travail dans l'enseignement.

Un employé peut retourner au travail avant d'avoir reçu le premier versement de sa rente, pour autant que sa démission soit valide.

EN BREF...

ANNÉES 2005 ET 2006

On accélère le rythme! Nos équipes régionales communiquent avec tous les conseils scolaires afin d'établir l'échéancier de la conciliation des comptes pour 2005 et 2006.

Leur attention étant portée sur ces deux années civiles, nos équipes sont toujours disposées à vous aider, par des conseils sur TIM ou en répondant à vos questions sur les données de 2005 et 2006.

TIM, UN ALLIÉ...

Quelques fonctionnalités de TIM vous aideront dans processus de conciliation annuelle :



- Rapport des gains des participants et des gains en vertu de la LNE
- Déclaration des années de services supprimées
- Sommaires de la PRLD
- Sommaires par année civile
- Espace de travail virtuel

ÉTIEZ-VOUS PRÉSENT LE 5 NOVEMBRE 2007?

Les employeurs désignés qui ont assisté à l'atelier d'automne à Toronto le 5 novembre 2007 se sont engagés à concilier les données de 2005 au plus tard le 31 mars 2008. Merci à ceux qui y sont arrivés. Si ce n'est pas votre cas, veuillez nous faire savoir où vous en êtes rendus.

AIDEZ-NOUS À VOUS AIDER

Il ressort clairement de nos sondages et de nos discussions que la conciliation des comptes est, pour vous, l'une des tâches les plus frustrantes.

Ce qui vous dérange surtout, c'est le retard – devoir attendre un an et même plus pour fermer les livres de l'année précédente. L'an dernier, la conciliation a été retardée par le lancement du nouveau système de gestion des comptes à recevoir. Le système, maintenant fonctionnel facilitera certainement le processus.

Nous cherchons aussi à améliorer la procédure. Cette année, nous solliciterons les commentaires de tous les employeurs de la province à cet égard.

Nous vous remercions encore une fois de votre patience – nous nous engageons à vous aider à concilier tous les comptes de 2005 et de 2006 le plus rapidement possible. ■

ATELIERS DU PRINTEMPS : EMPLOYEURS DÉSIGNÉS

Chaque fois que nous organisons des ateliers, nous en destinons au moins un aux écoles privées et aux organismes désignés. La participation est toujours très grande et les ateliers, très appréciés – on nous demande souvent des séances supplémentaires.

Pour répondre à cette demande, tous les ateliers de mai seront destinés à ce groupe d'employeurs. Nous présenterons des ateliers ouverts à tous les employeurs à l'automne.

À L'ORDRE DU JOUR

Le 1^{er} septembre 2008, le règlement du régime sera modifié en ce qui concerne l'admissibilité. Cette modification, de même que les points suivants, constitueront l'ordre du jour des ateliers :

- conciliation des comptes;
- gains ouvrant droit à pension;

- conformité;
- déclaration en ligne;
- utilisation de TIM.

Nous lançons l'invitation aux écoles privées et aux organismes désignés. Inscrivez-vous rapidement car les places sont limitées.

DATE

15 mai

23 mai

LIEU

Cambridge

Toronto

MODIFICATION DE L'ADMISSIBILITÉ : POUR LES EMPLOYEURS DÉSIGNÉS

À compter du 1^{er} septembre 2008, tous les enseignants qualifiés au service d'une école privée ou d'un organisme désignés deviendront admissibles au régime, peu importe le poste qu'ils occupent.

Ce changement ne concerne pas les conseils scolaires, les autorités de district, ni la plupart des facultés d'éducation (à l'exception de l'Université de Windsor et de l'Université de Nipissing, toutes deux étant des organismes désignés).

TROUSSE DESTINÉE AUX EMPLOYEURS DÉSIGNÉS

Dans les prochaines semaines, nous ferons parvenir une trousse à tous les employeurs concernés.

La trousse contiendra, pour les employeurs et les employés :

- FAQ (employeurs) et fiche de renseignements (enseignants)
- Formulaire de renonciation
- Affiches

CALENDRIER

Le nouveau congé férié et la nouvelle convention collective sont au nombre des éléments qui compliquent l'établissement du calendrier.

JOUR DE LA FAMILLE

Avec votre collaboration, nous avons pu confirmer presque tous vos plans avant le Jour de la famille, le 18 février. La plupart d'entre vous (89 %) ont choisi de ne pas modifier le calendrier. Au total, nous avons ajusté 33 calendriers pour 23 employeurs.

Merci à tous d'avoir répondu si rapidement et de nous avoir fourni l'information dont nous avons besoin pour éviter toute erreur dans la déclaration des données pour les profils et les groupes touchés.

CONVENTION COLLECTIVE

Avez-vous signé une nouvelle convention collective cette année? Que vous l'ayez déjà signée ou que vous le

fassiez plus tard cette année, veuillez nous en faire parvenir les détails le plus tôt possible.

ANNÉE SCOLAIRE 2008-2009

Nous sommes prêts à recueillir les calendriers annuels pour préparer la prochaine année scolaire.

Voici les renseignements dont nous avons besoin pour nous assurer d'avoir les dernières données sur vos employés.

GROUPES EXISTANTS OU NOUVEAUX?

Transmettez-nous les jours ouvrables et les données sur les postes dont le calendrier diffère du calendrier scolaire 2008-2009

Les renseignements nécessaires varient selon que le groupe ou le profil de paie ont été créés ou non dans notre base de données – détails dans l'encadré. ■

Données requises

GROUPES EXISTANTS

Modifications apportées au précédent calendrier scolaire, dont :

- fréquence de la paie;
- date de la première paie de l'année scolaire;
- dates de début et de fin de la première période de paie;
- taux salarial.

NOUVEAUX GROUPES

Calendrier de paie distinct par groupe de participants, comprenant :

- liste des dates de paie;
- dates de début et de fin des périodes de paie;
- modalités de paie (p. ex., paie mensuelle, bimensuelle, à la quinzaine, nombre de jours ouvrables par période, taux salarial, etc.).

POUR NOUS JOINDRE



Services d'information
aux employeurs
Régime de retraite des
enseignantes et des
enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M2M 4H5



Courriel
eisinquiry@otpp.com
Site Web des employeurs
(TIM)
employers1.otpp.com
Site Web principal
www.otpp.com



Toronto
416 227-7525
Sans frais
1 866 867-9147



Toronto
416 730-7807
Sans frais
1 800 949-8208

Heures de bureau

De 8 h à 17 h 30, du lundi au vendredi.

Veuillez communiquer avec nous si vous avez besoin d'aide ou si vous avez des difficultés techniques avec nos applications Web.